

**Les Rencontres Nationales
Des Elus des Communes Touristiques**

8 et 9 juin 2006

Palais des Congrès de Royan

Vendredi 9 Juin 2006

TABLE RONDE N°2
Comment concilier développement touristique et prise en compte
de l'environnement ?

Table ronde animée par Didier Borotra, Président de l'ANMSCCT.

Participaient à cette table ronde :

Jean-Louis Chaussade, Directeur général de Suez environnement ;

Pierre Hérisson, sénateur de Haute-Savoie, vice-président de l'Association des Maires de France ;

Didier Quentin, Député de la Charente-Maritime, Président du Conservatoire du littoral, Président du Comité Départemental du Tourisme de la Charente-Maritime ;

Martial Saddier, Député de Haute-Savoie et Secrétaire général de l'ANEM.

Didier BOROTRA

Bonjour à tous et à toutes.

Nous entendrons tout d'abord Didier Quentin, Député de la circonscription, qui est très dynamique. Je le remercie d'ores et déjà pour son accueil. Je n'oublie pas qu'il a été Secrétaire général de la Mer. Nous entendrons ensuite Pierre Hérisson, qui interviendra en tant que vice-président de l'Association des Maires de France ; il est un membre éminent de notre Association, très compétent, très présent et très efficace. Jean-Louis Chaussade, Directeur général de Suez environnement, interviendra en troisième lieu.

Didier QUENTIN

Monsieur le Président, Cher Didier, Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue à Royan. Je suis heureux d'avoir pu rencontrer certains de mes collègues, en particulier Dominique Morvan et Léon Gendre, Député Maire de La Flotte dans l'Île-de-Ré.

En tant que Président du Comité départemental du tourisme, je participais hier dans le Morbihan à l'Assemblée générale des Comités départementaux du tourisme, sur le thème des effets du réchauffement climatique sur les activités touristiques. La première place du tourisme est détenue sans conteste par le Var mais les prétendants sont nombreux pour la seconde place. Je dispose d'un document présentant les chiffres clés du tourisme en Charente-Maritime ; nous sommes très bons mais nous ne sommes pas les seuls : je pense en particulier aux Pyrénées-Atlantiques, à l'Hérault, au Morbihan. Je n'oublierai pas les Savoies qui, si leur position n'est pas la meilleure en termes de nuitées, battent des records en termes de chiffre d'affaires. Cela soulève un problème auquel est très sensible Léon Bertrand : notre France reste la première destination touristique, avec 76 ou 77 millions de nuitées ; en revanche, elle n'est plus qu'en troisième ou quatrième position en termes de chiffre d'affaires, derrière les Etats-Unis, l'Espagne – Didier Borotra nous en a parlé ce matin – et peut-être l'Italie.

Nous devrons nous battre pour dégager davantage de revenus liés au tourisme. L'objectif n'est pas faire venir de plus en plus de gens dépensant de moins en moins. Il s'agit là d'un sujet qui nous concerne tous. Il concerne en particulier l'Île d'Oléron, qui attire un tourisme

de masse. Le tourisme de masse n'est pas un problème en soi – le tourisme populaire peut être de qualité – mais les professionnels et acteurs du tourisme doivent en tirer des bénéfices.

Comme Didier Borotra et Claude Belot l'on dit plus tôt, les collectivités territoriales, et notamment les conseils généraux, sont pilotes et lanceurs de projets. Dans notre département de Charente-Maritime, quelques grandes réalisations sont dues au privé. Je vous invite d'ailleurs à les visiter. Je citerai en particulier le parc zoologique de La Palmyre, dû à mon ami Claude Caillet, qui est une magnifique réalisation qui attire entre 700 000 et 800 000 visiteurs chaque année. C'est un des plus beaux, si ce n'est le plus beau parc zoologique de France. Il n'a pas nécessité un centime d'euros d'argent public, alors que près de 38,16 millions d'euros ont été investis au total. Je pense également à l'Aquarium de La Rochelle, qui draine 800 000 ou 900 000 visiteurs chaque année. Cette réalisation a bénéficié du concours du public, en particulier de celui du Conseil régional présidé par Jean-Pierre Raffarin. Il s'agit également d'une très belle réussite. Enfin, je pense au Club Med de La Palmyre-Atlantique, premier à être construit sur le littoral atlantique métropolitain.

Cela étant dit, le Conseil général a également lancé de très beaux projets. Vous verrez ce soir les Jardins du Monde de Royan – opération soutenue par Philippe Most, Henri le Gueut et Jean-Paul Hugen-Dobler. Je pense également aux Antilles de Jonzac, opération portée par le Président Belot, ou au Paléo-site consacré aux premiers hommes et aux premières femmes, porté par Monsieur Coppens et dont le maître d'œuvre fut notre collègue Député Xavier Leroux. Un autre projet, dans le même esprit, m'a été confié par Claude Belot : il s'agit de la création d'une Cité de l'huître. J'ai d'ailleurs préféré changer cette dénomination après avoir vu, à l'Ile Maurice cet été, un magnifique équipement intitulé « l'Aventure du sucre », près des Jardins de Pamplemousse. Je préfère rebaptiser le projet « l'Aventure de l'huître ». Il s'agit de mettre en réseau notre bassin ostréicole et tous les bassins ostréicoles de France – je pense ici aux élus de Bretagne ici présents, aux élus de la Côte languedocienne mais aussi aux élus corses.

J'ai remarqué la présence parmi nous d'un certain nombre de nos amis de l'Association nationale des élus du littoral, que j'ai eu l'honneur et le plaisir de présider pendant trois ans, après Antoine Rufenacht et avant Yvon Bonnot, qui est là et qui avait réalisé, lorsqu'il était Député, un excellent rapport sur la mer et sur l'ambition maritime dont devait se doter notre pays. Le rapport Bonnot reste encore pleinement d'actualité, onze ou douze ans après sa publication. Force est de constater que nous sommes une société un peu figée. Souvenons-nous de cette phrase : « la vie, c'est comme la mer, elle ne porte que ceux qui bougent ». Il faut donc bouger. Le rapport Bonnot demandait la création d'un Conseil national du littoral. Il existe – et je parle ici sous le contrôle des élus de la Montagne, les maires de Courchevel et de Chamrousse notamment – un Conseil national de la montagne, qui donne toute satisfaction. Il s'agit d'une assemblée plurielle qui est consultée régulièrement et qui donne toujours de bons avis. Jean-Paul Delevoye, qui a été Ministre de l'aménagement du territoire au début du quinquennat dans le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin, s'était engagé à mettre en place le Conseil national du littoral en 2003. Force et de constater qu'il n'a toujours pas vu le jour.

J'ai posé mardi, à l'Assemblée, une question sur ce sujet à Christian Estrosi, qui m'a répondu en ces termes : « *Le décret du 18 août 2005 a précisé la composition et le fonctionnement de cette instance paritaire de 72 membres. Elle sera présidée par le Premier Ministre lui-même ou, par délégation, par le Ministre chargé de l'aménagement du territoire. Dès le 7 décembre dernier, j'ai saisi les différentes autorités et organisations représentées au Conseil national du littoral pour qu'elles fassent connaître leurs propositions de désignation. Monsieur*

Sarkozy et moi-même avons signé l'arrêté portant désignation des membres la semaine dernière pour publication dès cette semaine. Je proposerai au Premier Ministre d'installer le Conseil dès le début de l'été 2006. Cette réunion d'installation fixera les méthodes de travail de l'instance. J'entends qu'elle permette aussi de traiter sans plus attendre les principaux dossiers ; je pense en particulier à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC). Des décisions de labellisation ont d'ores et déjà été prises par la délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité du territoire (DIACT, qui a succédé à la DATAR), notamment pour le Mont Saint-Michel, la Camargue et la Baie de Somme. Il serait dommage que les crédits d'ingénierie déjà mobilisés restent sans suite au moment où sont finalisés les contrats pour la période 2007-2013. Je pense aussi au travail accompli par le Conseil d'analyse stratégique et le Secrétariat général de la mer sur les éléments constitutifs d'une politique maritime nationale. Enfin, le travail de la mission littorale sur l'observation du littoral pourrait y être présenté avant la remise du rapport final prévue à l'automne. Bien entendu, un Groupe de travail devrait être constitué sur le problème essentiel pour l'avenir que constitue l'application de la loi littoral en matière d'urbanisme, au moment où certains plaident pour sa révision. Je dois dire que je n'y suis pas personnellement favorable, même si je souhaite que le Conseil national du littoral s'attache à en clarifier les conditions d'application, rendues parfois confuses par l'empilement des décisions jurisprudentielles. Une fois que le Conseil aura fait œuvre de synthèse et formulé des propositions, nous pourrons demander au Préfet de faire respecter une doctrine d'application de la loi, valable pour tous ».

Il me semble que cette déclaration est importante car nous nous sommes plaints à maintes reprises du « deux poids-deux mesures » de la loi littoral et de l'existence de décisions ou jurisprudences peu cohérentes et parfois même contradictoires. La réponse de Christian Estrosi va donc dans le bons sens ; nous serons très vigilants pour que le Conseil national du littoral soit installé durant l'été, et même plus vraisemblablement en juillet¹.

En tant que Président du Conservatoire du littoral, j'aimerais par ailleurs revenir sur les partenariats que nous conduisons avec beaucoup d'entre vous. C'est d'ailleurs l'un des intérêts majeurs des manifestations comme celles d'aujourd'hui, qui nous permettent de nous rencontrer et d'échanger ; j'ai déjà pris plusieurs rendez-vous sur différents littoraux, afin de constater sur le terrain quelles actions sont conduites par le Conservatoire. Je voudrais dire très fermement que l'action du Conservatoire du littoral, qui dans l'ensemble est assez consensuelle – à tous points de vue, même au plan politique, sachant que l'institution a eu trois présidents de droite et trois présidents de gauche – génère néanmoins quelques malentendus. Certains ont le sentiment que les terrains acquis par le Conservatoire sont en quelque sorte « mis sous cloche » ou sanctuarisés. Ce n'est pourtant pas du tout l'esprit de notre organisme. Je salue parmi les participants d'aujourd'hui nos différents partenaires. Nous avons besoin de mécénat et de partenariats, et il me semble que nous ne remercierons jamais assez nos sponsors.

Je rappelle que les sites du Conservatoire ont accueilli 30 millions de visiteurs. Le slogan du Conservatoire a toujours été « protection pour tous, pour toujours ». J'ajouterais : « par tous », car il est nécessaire qu'il y ait une appropriation collective et nationale de ces terrains qui sont tout à fait remarquables et qui constituent l'un de nos principaux atouts pour notre attractivité touristique.

¹ Ce dernier a été mis en place par arrêté du 26 juin 2006

J'ai bien entendu Didier Borotra nous donner des chiffres éloquents sur les moyens considérables de l'Espagne, qui sont réels. Autant la Costa Brava n'a pas trop souffert, autant plus au sud, la Costa del Sol et la partie littorale de l'Andalousie sont massacrées. Nous avons la chance de garder des îlots naturels, grâce à la loi littoral et à l'action du Conservatoire. Je vous rappelle que l'objectif est d'arriver au tiers sauvage – je préfère d'ailleurs le terme de tiers naturel – d'ici 2050. Nous avons fait à peu près le tiers du tiers au bout de 30 ans : 10 ou 11 % du territoire est protégé, non seulement en métropole mais aussi en Outre-mer avec en particulier la protection de la mangrove en Guyane. Ces espaces, y compris lacustres – lac d'Annecy, lac du Bourget – sont remarquables. Sachez par ailleurs qu'après un numéro spécial sur le lac du Bourget, la revue Terre sauvage publie un excellent numéro sur les 4 000 ou 5 000 hectares acquis par le Conservatoire en Charente-Maritime.

Notre objectif est donc d'arriver au tiers naturel ou sauvage d'ici 2050. Le coût du foncier est cependant problématique ; nous avons besoin de moyens importants. Le Président de la République – Jacques Chirac, qui est un peu le père de la création de l'établissement public, fondé en 1975 alors qu'il était Premier Ministre, a assisté aux cérémonies du 30ème anniversaire du Conservatoire qui se sont tenues à Rochefort le 18 juillet 2005. Il nous a annoncé ce que nous attendions depuis fort longtemps, à savoir l'affectation au Conservatoire d'une recette pérenne : la taxe de francisation des bateaux de plaisance. Elle nous évitera de quérir des fonds chaque année. Gilles Carrez, Pierre Méhaignerie et nos amis de la Commission des finances du Sénat savent de quoi je parle. Malheureusement, un fonctionnaire d'un sous-bureau de Bercy a décidé de changer l'assiette de cette taxe en catimini, sans nous demander notre avis ni celui du Conseil supérieur de la navigation de plaisance dont je fais partie, présidé par Gérard d'Abboville qui s'y connaît tout de même un peu en matière maritime. Nous avons découvert qu'il avait décidé de taxer les seuls bateaux de plus de 7 mètres, au lieu de taxer tous les bateaux à la jauge. On explique que ce changement se justifie par la nouvelle affectation de la taxe de francisation. Autrement dit, on nous impute un changement d'assiette qui est tout à fait incrédule, car certains bateaux à moteur de plus de 300 chevaux ne paient plus rien sous prétexte qu'ils mesurent moins de 7 mètres ; inversement, les yoles de mer à avirons, les trois Pendwick de Jacqueline Tabarly, les vieux gréements, alors qu'ils n'ont aucune valeur patrimoniale, sous soumis à la taxe. Voilà un exemple-type d'une décision technocratique prise sans aucune concertation. Avec Gérard d'Abboville et beaucoup d'autres, nous sommes montés au créneau pour essayer de changer la donne dans la loi de finances 2007.

Pour conclure, je dirai que nous devons rester optimistes sur l'avenir de notre économie touristique. Cependant, soyons bien conscients que dans ce domaine comme dans d'autres, il n'existe pas de rentes de situation. Nous devons constamment nous battre – je suis sûr que la concurrence des pays du sud sera de plus en plus importante, jusqu'aux pays d'Extrême-Orient. Nous devons passer d'un tourisme de cueillette à un tourisme de conquête. Nous devrons nous battre ; de ce point de vue, je tiens à remercier Didier Borotra pour cette belle réunion – la présence de trois ministres est assez remarquable.

Didier BOROTRA

Ton intervention était très intéressante, car il était utile de rappeler le rôle essentiel du Conservatoire du littoral dans la préservation du littoral français. Je peux personnellement témoigner de l'intérêt de cette institution remarquable, étant donné le travail qui a été fait dans ma commune. En même temps, tu as ouvert la voie au débat sur la compétitivité : nous devons trouver un compromis entre le développement touristique et le respect de l'environnement.

Nous devons par ailleurs apprendre à gérer des sites très sensibles. Je te remercie pour tout le travail que tu fais pour développer le tourisme.

Je passe à présent la parole à Pierre Hérisson, vice-président de l'Association des maires de France et Sénateur-Maire de Sevrier en Haute-Savoie.

Pierre HERISSON

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, Mesdames et Messieurs de la presse, je dirai tout simplement quelques mots au nom de Jacques Pélissard, le Président de l'Association des Maires de France, grande association généraliste qui ne se veut pas concurrente des autres associations mais qui cherche plutôt à être l'acteur de la transversalité entre les associations de spécialistes, et surtout à être un trait d'union entre les collectivités locales et l'Etat. Je rappellerai que l'Etat, dans un pays comme le nôtre, est représenté par un exécutif décentralisé et déconcentré, ce qui peut parfois poser un certain nombre de problèmes et en particulier générer de l'inertie.

Notre pays compte 36 700 communes dont 32 000 communes de moins de 2 000 habitants. Il s'agit là d'une vraie particularité ; nous n'avons pas évolué vers la fusion de nos collectivités locales mais vers une organisation territoriale qui repose pour beaucoup sur l'intercommunalité, en lien avec les Conseils généraux et régionaux.

L'Association des Maires de France dispose de moyens importants et d'une vraie logistique. Je vous signale par ailleurs qu'installée au 41, quai d'Orsay, elle est voisine de l'Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques, sise au 47 de la même rue. Notre Président ainsi que notre Trésorier général, le Sénateur Michel Charasse, ont déclaré haut et fort que nous déménagerions. L'opération n'aura finalement pas lieu. Nous resterons donc sur le même quai que l'Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques, sachant que nous partageons le même avenir et les mêmes espérances, au service des collectivités locales de notre pays.

Monsieur le Président, j'ai beaucoup apprécié la qualité des travaux aujourd'hui, qui démontrent qu'un certain nombre de problèmes se posent, que nos associations ne sont pas que des associations de revendications et que nous avons besoin de faire évoluer la situation. Je voudrais dire à Didier Quentin que pour être en charge de l'intercommunalité du lac d'Annecy, je ne suis pas non plus favorable à une modification quelconque de la loi littoral. En ce qui me concerne, je considère que les 8 lacs du territoire de plus de 1 000 hectares pour lesquels s'appliquent aujourd'hui des dispositions difficiles à mettre en œuvre, du fait de la superposition de la loi littoral et de la loi montagne, méritent une attention particulière de la part du Conservatoire du littoral et du Conseil national du littoral. Il faut se pencher en priorité sur ce problème, qui génère des polémiques non justifiées. Ces instances doivent dire le droit mais aussi le bon sens ; il convient d'apporter la souplesse nécessaire aux élus locaux.

Je voudrais vous annoncer trois choses :

- J'ai obtenu du Président d'organiser un atelier lors du Congrès des maires de novembre 2006 et auquel notre Président participera : comment moderniser, sécuriser, et améliorer la présence des cirques, foires, marchés et fêtes foraines.

- Par ailleurs, l'AMF souhaite engager quelques évolutions dans ses relations avec La Poste. Nous souhaitons développer les offices du tourisme-Poste. Nous devons nous pencher sur cette idée.

- Enfin, sachez que notre Association dispose à présent d'une délégation à Bruxelles. Il est vrai qu'aucun transfert de compétence n'a eu lieu en matière de tourisme vers l'Union européenne. Nous devons néanmoins développer les échanges avec l'Union européenne et accélérer l'harmonisation fiscale et sociale, qui permettra une meilleure mobilité des personnes. Nous devons également développer les échanges avec le reste du monde, en particulier avec la Chine.

Didier BOROTRA

Nous devons effectivement « ouvrir nos fenêtres » et faire l'effort d'aller vers les autres.

Je cède à présent la parole à Jean-Louis Chaussade, qui a d'ailleurs réalisé une bonne partie de sa carrière à l'étranger, en Espagne et en Amérique latine notamment. Il fait partie de ces chefs d'entreprise français qui essaient de mettre ce type de compétences au service de notre pays.

Jean-Louis CHAUSSADE

Je vous remercie pour ces compliments très chaleureux. Je remercie également les deux présidents, Didier Borotra et Gilbert Blanc-Tailleur de m'avoir invité à cette tribune.

J'évoquerai en particulier les partenariats développés avec vos associations mais aussi avec les communes que vous représentez. Vous pouvez vous demander quel est l'intérêt de tels partenariats pour Suez environnement. Je rappellerai tout d'abord que Suez environnement a pour métiers principaux l'eau, l'assainissement et la propreté ; elle mène ses activités dans le monde entier et en particulier en Chine et en Inde. Ces pays sont fascinants. Des élites ayant le même niveau de formation et le même niveau économique y sont en train de naître ; il est assez facile d'imaginer qu'ils seront bientôt 100, 150 ou 200 millions. Ils sont autant de clients potentiels de vos stations, que ce soit les stations classées, les stations de montagne ou les communes touristiques.

Suez environnement développe un chiffre d'affaires de 12 milliards d'euros sur tous les continents, dont 40 % en France. Elle se doit de créer des partenariats, de dialoguer et d'échanger. C'est la raison pour laquelle elle organise des réunions, des colloques sur des sujets d'actualité, liés à ses métiers mais aussi aux problématiques de vos communes, comme par exemple celle de l'environnement et des ports de plaisance, du développement durable etc.. Nous avons récemment organisé une rencontre sur l'eau et l'énergie en montagne. Ce dialogue nous permet de comprendre les problématiques auxquelles vous êtes confrontés, pour y apporter les meilleures réponses.

Nous avons décidé d'élaborer un livre blanc destiné à consigner les expériences que nous menons avec vous car nous avons été surpris de constater que de nombreuses expériences réussies n'étaient pas répliquées. Les recenser dans un livre blanc est un moyen simple d'échanger, de réaliser du benchmark. Didier Borotra a évoqué l'Espagne un peu plus tôt. Il me semble que le benchmark ne doit pas porter sur les seules communes environnantes ou comparables ; nous devons également nous intéresser à nos voisins plus ou moins éloignés. Il s'agit d'un exercice essentiel pour être efficaces et compétitifs.

Nos travaux portent d'abord sur l'innovation. Nous essayons d'inventer de nouvelles réponses, plus compétitives et mieux adaptées à vos besoins. Nous nous penchons par exemple sur le problème de la qualité des eaux de baignade, que Biarritz connaît bien. Nos récentes recherches dans ce domaine, conduisant à des méthodes nouvelles, permettront un système d'alerte plus rapide. Elles sont nées de la demande formulée par les communes.

Un autre sujet d'importance est celui de la taille des usines d'assainissement, dans un tissu urbain de plus en plus dense. Il est indispensable d'inventer des technologies permettant de traiter l'eau dans des espaces toujours plus confinés. Plusieurs stations sont ainsi en train de s'équiper de systèmes membranaires à peine plus coûteux que les précédents et qui permettent de traiter l'eau de manière plus efficace et dans un espace très réduit. Ces systèmes seront d'ailleurs vendus à l'étranger dans un second temps, après leur exploitation sur le territoire national.

La problématique des nuisances – odeurs, bruit – est également essentielle. Un autre problème particulièrement difficile à résoudre est celui de la gestion des flux migratoires entre l'hiver et l'été. Didier Borotra a soulevé les problèmes de sécurité des installations, d'entretien. Ces sujets liés à celui des migrations sont très complexes.

Ces innovations ne doivent pas pour autant avoir des impacts majeurs sur les prix. Il s'agit là d'un vrai défi, à la fois technique, social et humain. Les grandes entreprises sont prêtes à démontrer que leurs profits sont très limités, qu'ils n'ont rien de scandaleux et que les prix de l'eau sont intimement liés à la réalité du terrain ; la situation n'est pas identique selon le relief environnant et la qualité d'origine de l'eau. Une étude récente a cependant montré que les prix français étaient très inférieurs à la moyenne européenne, de même que les augmentations annuelles. L'une de nos véritables préoccupations est de fournir des qualités aux normes européennes à des prix les plus réduits possible.

Je conclurai en remerciant le Président d'avoir évoqué la problématique actuelle du Groupe Suez qui, comme chacun sait, développe un projet de fusion avec GDF. Ce projet me paraît remarquable mais il rencontre un certain nombre de difficultés que je qualifierai de « politiques ». Il se trouve de ce point de vue fortement exposé dans la presse. Je voudrais insister sur le fait que pour le pôle environnement, le projet de fusion a beaucoup de sens. Notre Groupe mène des activités dans l'énergie mais aussi dans l'environnement. Il emploie 70 000 personnes en France. Le projet nous donnera la capacité humaine, financière et technique de développer nos activités en Europe et à l'international et nous permettra de continuer à créer des emplois (nous créons actuellement près de 8 000 emplois nets par an). Je souhaite que le projet aboutisse le plus vite possible afin que les salariés puissent se concentrer sur leur mission, qui est de vous donner le meilleur service possible.

Didier BOROTRA

Je vous remercie très sincèrement pour cette intervention. Pour ma part, je vis au quotidien cette relation avec Suez, qui est une relation de concertation forte, faite parfois de rapports de force. J'ai la chance de beaucoup voyager et je sais que les très grandes entreprises françaises présentes sur la plupart des grands marchés internationaux ne sont pas très nombreuses. Quelle que soit ma foi en l'Europe, il me paraît naturel de vouloir conserver ces entreprises dans le giron français.

Je cède à présent la parole à Martial Saddier, Député de Haute-Savoie et Secrétaire général de l'ANEM.

Martial SADDIER

J'interviendrai au nom de François Brottes, Président de l'ANEM.

Je tiens à féliciter chaleureusement l'Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques et l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne pour leurs travaux. Sur un grand nombre de dossiers, nos associations ne sont pas concurrentes mais complémentaires. En ce qui concerne le secours aux personnes, la fiscalité, l'urbanisme nous avons obtenu ensemble un certain nombre d'avancées. Le décret UTN, par exemple, est enfin devant le Conseil d'Etat qui va l'examiner pendant deux mois. Il devrait être publié dans le courant de cet été. Je salue d'ailleurs mes collègues parlementaires ici présents, ainsi que tout particulièrement l'ensemble des équipes de nos associations. En tant que futur Président de l'ANEM, je tiens à vous réaffirmer aujourd'hui que j'inscrirai mon mandat dans la suite historique de notre association.

Les propos du Président Borotra sur les résidences secondaires m'ont interpellé. Il s'agit d'un thème qui m'est cher, puisque le prix du m² atteint 10 ou 12 000 euros à Megève ou Chamonix et que ces communes comptent pour 80 à 90 % de résidences secondaires. J'ai déposé avec un certain nombre de collègues des amendements sur les résidences secondaires dans la loi sur l'engagement national pour le logement, laquelle est en voie de finalisation. Il s'agit de donner des pouvoirs supplémentaires aux maires qui le souhaitent, pour une meilleure cohérence d'ensemble. Pour des raisons compréhensibles de constitutionnalité, le gouvernement m'a demandé de retirer ces amendements qui étaient soutenus sur tous les rangs de l'Assemblée. Nous avons accepté cette demande à la condition que le gouvernement s'engage à mettre en place dès cet été une mission interministérielle consacrée aux résidences secondaires, afin de trouver des solutions nouvelles. Nous devrons nous pencher sur le droit du sol, sur le droit de la fiscalité et même aborder la difficile question de la propriété privée. Monsieur Borloo s'est engagé à mettre en place cette mission au nom du gouvernement, avec le Ministre d'Etat et Ministre de l'Intérieur. Il a saisi l'ANEM pour élaborer ce qui pourrait être le futur cahier des charges de cette mission.

Messieurs les présidents, je vous propose que nos services travaillent en commun d'ici le mois de juin afin que ce cahier des charges réponde aux problématiques de la montagne dite haute, de la montagne dite sèche, mais aussi des stations du littoral. Il s'agit là d'un nouveau combat à gagner en commun. Je suis sûr de disposer de la plus grande écoute de votre part.

Permettez-moi également d'inviter chacun d'entre vous au prochain Congrès de l'ANEM qui se tiendra les 26, 27 et 28 octobre prochain à Ax-les-Thermes.

Didier BOROTRA

Je vous donne tout de suite notre accord pour participer à ces travaux, sachant cependant que le sujet est plus subtil qu'il peut paraître étant donné les différences de situations. Le principal problème est celui des difficultés que connaissent beaucoup de nos concitoyens pour se loger, du fait de la transformation parfois très rapide des résidences principales en résidences secondaires. Les résidences secondaires ne sont pas condamnables en soi ; la priorité doit cependant être de loger nos concitoyens et nos enfants. Il vous faudra cependant afficher un certain courage politique ; je ne sais pas si le moment est le plus approprié pour cela. Je suis néanmoins prêt à discuter de ce sujet avec le plus grand sérieux.